

Septembre 2006

*La lettre de notre administrateur  
au Conseil de surveillance de RTE*



Comme il avait été indiqué dans le premier numéro de la lettre de votre administrateur, nous avons mené bataille pour contrer la libéralisation totale du marché de l'énergie. La première chose à faire était de sensibiliser les décideurs sur les conséquences de cette ouverture. Nous pouvons donc qu'être satisfaits de la prise de conscience de certains et du débat qui s'est esquissé. Mais assurément pas sur les réponses apportées par le projet de loi qui privatise Gaz de France et qui transpose la directive de 2003 qui conduit à la libéralisation totale du marché.

**En effet, mettre en œuvre un moratoire sur l'ouverture du marché était sans doute au delà de la capacité de nos décideurs.** On peut donc s'interroger, soit de leur volonté de peser sur le cours des choses, soit sur le courage de le faire. **Pourtant lancer une étude sur les conséquences de l'ouverture des marchés énergétiques et en tirer les conséquences, n'étaient pas à nos yeux insurmontable.** Dans une démocratie moderne, évaluer une politique et redresser la barre relèvent pourtant d'une nécessité absolue. Qui plus est, je pense que ces actes pouvaient renforcer l'idée européenne qui est avant tout au service des concitoyens européens. **Mais accepter son erreur n'est visiblement pas, encore, politiquement correct...**

Pour justifier le renoncement, le mot le plus souvent prononcé est « inéluctable ». Belle démonstration de l'incapacité des uns ou de volonté des autres! S'il y a des choses inéluctables dans la vie ce n'est assurément pas des décisions législatives: ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire! C'est aussi valable pour une Directive car il n'y a pas que la France qui s'interroge aujourd'hui sur la pertinence de la libéralisation des marchés énergétiques.

Dans le registre, « courage, fuyons », **le Gouvernement se propose de « protéger » les utilisateurs des deux énergies en maintenant provisoirement les tarifs régulés** et invente d'autres tarifs pour permettre à d'autres de retourner vers le lit douillet du Service public régulé. Outre le fait que cette solution est bien la preuve que le marché n'est pas d'intérêt général sur nos énergies, **on ne peut que s'interroger sur son caractère provisoire...**

C'est donc sur la pertinence même de l'ouverture des marchés sur lequel il faut s'interroger et agir autrement. **Face à la guerre énergétique qui fait rage, face à la reprise en main des sources d'approvisionnement par les États sur l'ensemble des continents, il est incompréhensible que l'Europe et la France continuent à se dessaisir d'une politique énergétique cohérente au profit du marché alors que tous commencent à admettre que celui-ci n'a pas les instruments pour répondre aux enjeux.**

**La privatisation de Gaz de France relève du même registre.** Là, ce n'est pas le courage qui manque, c'est la cohérence!

Au départ, on nous annonce qu'un projet de fusion est l'unique outil qui protégera un opérateur européen d'une OPA d'un autre opérateur européen... Puis, manquant sans doute d'argument devant la justification de l'opération, on nous annonce que c'est pour assurer l'avenir et le développement de Gaz de France et pour assurer un approvisionnement à moindre coût

des consommateurs.

**Au-delà des engagements fermes et répétés qui nous avaient été faits en 2004 et désormais non tenus**, on peut également s'interroger sur la finalité de cette opération... Prendre les Français et ses agents du Service public pour des gogos, me semblait pourtant révolu dans une société informée. Car alors que des synergies industrielles peuvent exister entre des opérateurs, **il ne s'agit désormais plus de cela : c'est privatiser Gaz de France pour PRIVATISER !**

**A la FCE-CFDT, nous sommes contre cette opération**, non pas pour des raisons dogmatiques, mais bien parce que nous estimons que cette solution comporte des dangers pour le Service public et pour ses usagers. De plus, cela privera la puissance publique d'un moyen d'intervention efficace pour les défis auxquels nous aurons bientôt à répondre. **La FCE-CFDT pense aussi qu'il existe d'autres solutions d'alliance industrielle pour permettre à Gaz de France d'assurer sa mission et son caractère public. Elles doivent être étudiées avant de faire le grand saut !**

Car j'estime que donner ainsi au marché le pilotage de la politique énergétique nous conduit directement vers un échec dont les conséquences seront irréparables. Nous ne sommes plus dans le capitalisme créateur de valeur industrielle dont une partie peut être éventuellement redistribuée. Nous sommes désormais dans le capitalisme financier, où la seule création de valeur boursière reste l'objectif final. L'exemple du pétrole nous est pourtant bien cruel. Des super profits pour les uns ; des super prix à la pompe, pour les autres...

**J'affirme donc que les entreprises publiques restent les instruments qui permettront à la France d'assurer l'approvisionnement énergétique du pays, à l'instar de ce qui a été fait dans les années 70**, en réponse à la crise énergétique de l'époque. Oui, elles peuvent être encore les piliers d'une politique énergétique efficace économiquement et enfin respectueuse pour l'environnement. Oui, cette politique a besoin de la Recherche. Oui, elle réclamera des investissements lourds, donc amortissables à long terme. Tout cela, le marché en est parfaitement incapable.

**Il faut donc revenir aux fondamentaux du Service public** : Égalité, continuité et mutabilité, bien loin de la ferveur des salles de marché.

Qu'attendons-nous pour inventer et mettre en œuvre une nouvelle politique énergétique ?

**30 ans après, la France n'aurait-elle plus d'idée, avec son manque de pétrole ?**

**Pourtant, nous avons tous les atouts industriels et économiques avec nos entreprises publiques. Et nous avons, en plus, le capital humain des agents qui ne demandent que de s'engager au service de tous.** Quelle belle aventure à mener pour des centaines de milliers d'agents aujourd'hui démotivés par le spectacle auquel nous assistons ! **Piloter des entreprises c'est donner du sens à l'action. Piloter des entreprises publiques c'est affirmer le sens de l'intérêt général. Je suis de ceux qui réclament ce sens là !**

Ainsi, plutôt que véhiculer une image d'une France rabougrie sur ses certitudes et son patriotisme économique de circonstance, **prouvons ensemble que le modèle du Service public à la Française reste une idée moderne à imiter et à faire partager en Europe.**

Patrick LARRADET

## • AU CONSEIL DU 30 AOUT 2006

A l'occasion de l'examen de ce dossier, mes collègues parrainés par la CGT ont proposé un vœu pour donner mandat au Conseil de surveillance d'intervenir auprès du Président de la République.

**Bien que la démarche ait été intéressante et légitime** et ce malgré le fait que le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative dont les décisions ne peuvent être contestées, **je ne me suis pas associé à cette demande.** En effet, je me suis souvenu que le président de la République avait déclaré le 18 mars 2002 :

« ...La beauté de nos paysages participe bien évidemment de la qualité de notre vie. Tout doit être fait pour la préserver. Un exemple : les lignes à haute tension. Il n'est pas acceptable que des forêts de pylônes de toutes natures défigurent nos campagnes, et même nos plus beaux sites. Je souhaite qu'un plan ambitieux d'enfouissement des lignes électriques soit mis en œuvre. Cela prendra du temps, mais il est nécessaire de commencer dès que possible cette reconquête de nos paysages. ... »

**Donc, pas vraiment sûr, que notre intervention collégiale aurait apporté tous les fruits attendus...**

### A l'occasion du rapport trimestriel du Directoire, le sujet de BBC (projet 400 kv Boute-Broc-Carros) a été abordé

#### **Annulation de la DUP de BBC : Revenons aux fondamentaux !**

#### **La mission de RTE qui est d'assurer la sécurité d'alimentation du pays, repose sur trois axes indissociables et complémentaires: l'exploitation du réseau, son entretien et son développement.**

La décision du Conseil d'État d'annuler la DUP d'un projet de ligne essentielle et pourtant particulièrement justifiée pour la sécurité d'alimentation de la région PACA doit nous interpeller **au delà du problème régional que cela pose et au delà des conditions de cette annulation.** En effet, le pilier de la sécurité d'alimentation est aussi le développement du réseau. **En attaquant cet axe, la légitimité de RTE peut vaciller si on n'y prend pas garde.**

**Tous les aménageurs le savent : nous avons de plus en plus de mal à faire accepter les nouveaux ouvrages malgré tous les efforts déployés par les équipes en charge des dossiers. Les causes sont bien connues :**

#### **La protection légitime de l'environnement désormais largement partagée**

Elle n'est plus une mode véhiculée par des groupuscules: c'est désormais impératif aux yeux de l'ensemble de nos concitoyens. Qui d'entre-nous n'y est pas sensible ?

#### **La proximité:**

L'évolution démographique du pays associée à une pression immobilière poussent les Français les plus modestes à s'éloigner des centres ville et aux plus aisés de rechercher de nouveaux territoires vierges ... tout en ayant, bien sûr, toutes les commodités...

**L'évolution institutionnelle** qui fait que la décision publique est encore plus sensible aux calendriers électo-

raux et mettent ainsi tous les acteurs de proximité sous pression de leurs administrés concernés;

**Les évolutions économiques** qui poussent à une prédominance de l'intérêt individuel et le repli sur sa sphère la plus proche;

Et enfin les **évolutions culturelles** qui font que nos concitoyens désormais mieux informés, contestent, à tort ou à raison, l'expertise légitime qui nous est pourtant accordée par l'excellence technique maîtrisée depuis soixante ans.

**Pourtant RTE a fait des efforts ces dernières années et tente de s'adapter !** L'accord environnement signé entre RTE, EDF et les ministères concernés, **est réellement un net progrès au regard des résultats.** Progrès qui visiblement ne répondent pas toujours aux attentes exprimées sur le terrain.

Sans doute que les acteurs de terrain ne se sentent pas toujours concernés.

**RTE se doit donc de répondre à ces évolutions dont certaines restent plus que légitimes : Des pistes existent. Mais elles vont sans doute coûter** telles que le renforcement de la présence de RTE en région; des accords environnementaux décentralisés et partagés par les acteurs de terrains, etc...

**Le pire, c'est que les moyens financiers existent. Les bons résultats financiers de RTE peuvent être mis à profit pour conforter RTE dans son rôle d'aménageur plutôt que de gonfler les dividendes des actionnaires.**

**Le débat ne fait donc que commencer. Au Directoire de proposer un projet pour répondre à ces enjeux; au Conseil de surveillance de lui laisser les moyens de le réaliser!**



## Couplage des bourses d'électricité

Depuis l'ouverture des marchés énergétiques, les bourses d'électricité existent.

Bien que la CFDT est toujours résolument contre les dérives de cette ouverture, **il nous semble toujours nécessaire que les GRT, tel que RTE, soient présents au sein de ses bourses; Ne serait-ce que pour rappeler aux salles de marché que l'électricité n'est pas un produit comme les autres.**

Le Black-out italien doit nous rappeler sans cesse la nécessité de maîtriser pleinement le processus sur les interconnexions. La sécurité des réseaux doit passer avant la rentabilité des échanges !!!

C'est par cette présence affirmée de RTE au sein de Pownext, que nous avons eu **le droit** d'étudier au Conseil de surveillance les nouveaux contrats entre les GRT, TenneT (NL), Elia (B) et RTE et les bourses concernées qui souhaitent se coupler : néerlandaise (APX), française (Pownext) ainsi que leur filiale belge commune (Belpex).

**Le droit**, car un membre du Directoire est un dirigeant de Pownext!

Le couplage de ces bourses d'électricité permet ainsi l'utilisation optimale (flux et sécurité des réseaux) sans pour autant créer une seule et même bourse européenne, où les pouvoirs des GRT seraient bien entendu dilués, en particulier ceux de RTE sur son territoire.

C'est donc dans cet esprit que j'ai étudié ce dossier et **donné un avis favorable à l'opération** en partant des principes suivants :

La finalité du couplage des bourses permet de **faire passer en priorité les transactions les moins onéreuses** sur la règle des enchères implicites. On se rapproche ainsi plus de l'utilité publique des interconnexions que du boursicotage engendré par les congestions sur les ouvrages.

Elles **optimisent ainsi les intercon-**



**nections** qui ne sont pas toujours à pleine capacité. L'exemple avec la Grande Bretagne reste désolant où il y a encore quelques années, IFA 2000 était exploité au maximum de ses possibilités.

**Les GRT sont pleinement associés**, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres pays où l'intérêt financier prime.

**Enfin, la responsabilité de RTE est limitée en cas de soucis.**

## 185 millions d'euros

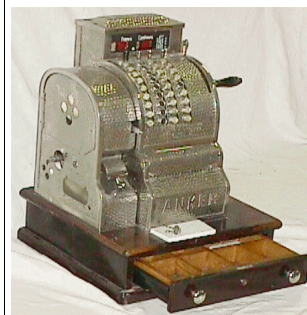
**L'assemblée générale des actionnaires de RTE SA, réunie le 28 juin dernier, a décidé d'attribuer plus de 185 millions d'euros de dividende au titre de l'année 2005 à son unique actionnaire.**

**On comprend ainsi pourquoi RTE intéresse autant de monde....**

**Résultats semestriel de RTE : encore et toujours sous tension des prix de l'électricité**

**Plus de 20% d'augmentation des factures sur les pertes!!!**

**Comme n'importe quel consommateur, RTE goûte aux délices de la libéralisation des marchés....**



**Agir au cœur du Service public de l'électricité**

*L'administrateur parrainé par la CFDT au Conseil de surveillance de RTE*

**Patrick LARRADET**  
**RTE - SESO**  
79, chemin des courses  
BP 1231  
31037 Toulouse cedex

Internet : [www.acspe.com](http://www.acspe.com)

email :  
[patricklarradet@acspe.com](mailto:patricklarradet@acspe.com)  
[patrick.larradet@rte-france.com](mailto:patrick.larradet@rte-france.com)

**La séparation patrimoniale des réseaux est aujourd'hui injustifiée en France**

Le débat qui voit le jour au travers de plusieurs médias sur la séparation patrimoniale des réseaux de transport d'électricité est complètement injustifié à ce jour.

1) : Il n'existe pas de texte européen imposant cette séparation patrimoniale. Si des débats existent au niveau de certains commissaires européens, ils n'ont jamais été traduits à ce jour, en règlement.

2) RTE, depuis peu filiale d'EDF à 100% assure pleinement son indépendance depuis plus de six ans par une mobilisation sans faille de ses 8300 agents qui ont à cœur d'accomplir leur mission de Service public. Aucune plainte n'a été enregistrée à ce sujet auprès de la CRE. C'est plutôt l'inverse. Toutes les déclarations des acteurs de l'énergie vont dans le même sens sur l'excellence de RTE en la matière. En Europe, RTE est plutôt cité en modèle à suivre.

3) Par ailleurs et en fonction des éléments que je possède, rien ne justifie l'ouverture du capital de RTE évoquée par certains. J'estime que RTE a pleinement les moyens de ses ambitions de développement en France pour assurer la sécurité d'alimentation des Français et assurer les échanges avec ses partenaires étrangers. De plus, j'estime que des prises de participation à l'étranger sont injustifiées au regard des missions confiées à RTE par la loi. Celles-ci comportent plutôt des risques à la lumière des reproches qui ont été fait à EDF lors de sa politique d'expansion à l'étranger.

**RTE variable d'ajustement pour une fusion explosive ?**

Cet été, en plein débat sur la Fusion Suez/ Gaz de France, RTE a été l'invité surprise d'un projet politico-industriel qui n'est pas le sien.

Le plan C de Patrick Devejian de fin juillet, qui préconisait de réunir tous les réseaux en une seule et même entreprise dont les propriétaires seraient :

EDF, à la hauteur de 40%  
Suez, à la hauteur de 40%  
La Caisse des dépôts à la hauteur de 20 %

Immédiatement votre administrateur a réagi par la voix de l'AFP à la hauteur de la provocation :

« A force de faire des projets industriels sur un coin de table, à tire-larigot et sous la canicule, on fait des bêtises ! » a-t-il déclaré. Bêtises car l'alinéa 9 du préambule de la Constitution rappelle les conditions de la propriété publique des monopoles et des services publics nationaux

Bien sûr, tous les textes peuvent être interprétés et, quand cela arrange, peuvent être détournés. Sauf que la démonstration du Conseil d'État ouvrant la possibilité de la privatisation de Gaz de France en tournant autour du texte ci-dessus, ne peut s'appliquer à RTE.

**Car RTE est un Service public sur l'ensemble du territoire métropolitain (ce qui n'est pas le cas du GRT gazier) et RTE est clairement un monopole naturel : donc l'État doit rester propriétaire de RTE !** Si d'aventure, un conseiller d'État prouve le contraire, il n'existera donc plus aucune justification de cet alinéa constitutionnel... Les gardiens de la Constitution doivent donc rester vigilants....

**Enfin, n'était-ce pas un certain Patrick Devejian qui avait annoncé à l'Assemblée nationale que RTE resterait 100% public...**

**L'anecdote ne s'arrête pas là !**

Il y a quelques jours, une nouvelle charge a été menée. Là, c'est notre tout nouveau président de la CRE qui a lancé les hostilités sur les bienfaits d'une séparation patrimoniale entre RTE et EDF. Malheureusement suivi par le président de notre Directoire, il fallait à tous prix stopper ce débat lourd de conséquence, en particulier, compte-tenu de ce qui se passe à l'Assemblée nationale...

**Chose faite par votre administrateur CFDT (voir Communiqué de Presse ci-contre ou sur le site internet [www.acspe.com](http://www.acspe.com)). Son devoir d'administrateur salarié élu est de protéger le caractère public de RTE, quoi qu'il lui en coûte !**

De plus, votre administrateur est pour le développement de RTE à l'international via la filiale créée à cet effet ( sens du vote favorable au Conseil de surveillance de Mai) mais résolument contre des prises de participation qui relève d'un autre métier. Les prises de participation d'EDF sont à l'origine des attaques incessantes de la Commission européenne sur notre modèle de Service public. RTE ne doit donc pas chercher des ennemis identiques...

Les préoccupations et les actes quotidiens des agents de RTE que je représente au Conseil de Surveillance sont d'assurer les missions fondamentales du Service public qui reste au cœur de notre pacte républicain: l'égalité de traitement, la continuité d'alimentation et sa capacité à répondre aux évolutions techniques et sociétales.

Faut-il rappeler la mobilisation sans faille des agents du Service public de l'électricité à l'occasion des tempêtes de 99 ? Elle a marqué l'opinion publique. Demain, nous aurons encore plus besoin de cette mobilisation.

J'affirme que les débats actuellement menés autour des entreprises publiques de l'énergie sans prise en compte de leur avis sont sources de démotivation des agents et sans doute de conflits à venir.

Enfin, j'estime que les scénarii étudiés dans ces débats comportent des risques pour notre pays et plus largement pour l'Europe et ne répondent absolument pas aux exigences de la crise énergétique qui a déjà pointé son nez.